

Bienvenue au
*Colloque sur le
développement social
et durable*

20 et 21 mars 2009

Centre collégial de Mont-Laurier

Développement durable et planification territoriale

Jean-Philippe Waaub

Membre du GEIGER

Département de géographie, UQAM

Colloque sur le développement social et durable

Hiver 2009

Plan de la présentation

1. Définition du DD

1. La base du DD
2. Origines
3. Modes de définition
4. Vision et valeurs
5. Question d'échelle
6. Comment?

2. Planification, évaluation et développement durable

1. Processus de planification territoriale durable
2. Évaluation et DD
3. A21 locaux

3. LQDD

1. Repères
2. Consultation de 2005
3. LQDD de 2006
4. Plan stratégique 2008-2013

1. Définitions du DD

Durable?

Viable?

Soutenable?

Dans tous les cas:

Équitable

1.1. La base du DD

- **Un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs**
- **Le développement est le processus par lequel une société parvient à satisfaire les besoins qu'elle juge fondamentaux.**

1.2 Les origines :

Environnement et Développement (ONU)

- 1972: Première conférence sur l'environnement et le développement (Stockholm) + écodéveloppement
- 1981: Stratégie mondiale de la conservation (UICN)
- 1987 : Commission Mondiale pour l'Environnement et le Développement
- 1992 : Conférence des NU sur l'Environnement et le Développement (Rio)
- 2002 : Conférence Mondiale sur le Développement Durable (Johannesbourg)

Mais Rapport Brundtland et Rio, majorité des principes et chapitres sur l'environnement, et encore à Joburg (moins)

1.3. Modes de définition du DD

- 1) Par les matières couvertes (champs, les oubliés: santé, emploi, éducation)
- 2) Par les compétences des « responsables » du DD
- 3) Par les indicateurs de DD socio construits et structurés ou non en 3, 5 ou 6 piliers
- 4) Par les principes de DD

1.3. Modes de définition du DD

Complémentarité des approches normative et collaborative

- **Définitions normatives aux mains des experts**
- **Définitions politiques plus ou moins collaboratives:**
 - Une vision
 - Des objectifs

1.3. Modes de définition du DD

Combien de piliers: 3, 5, 6?

- Pourquoi 3 piliers?
 - Évolution des préoccupations liées au DD
 - Système d'intérêts
- Une structuration en 5 ou 6 piliers et approche multidisciplinaire
 - Économie (internalisation, responsable)
 - Environnement (capacité de support, biodiversité, gestion intégrée)
 - Social (emploi, santé, logement, équité intra et inter)
 - Culturel (diversité, identité, savoirs, coutumes)
 - Sociopolitique (gouvernance, droits, devoirs et libertés)
 - Territoire
- Question de la pondération implicite

1.3. Modes de définition du DD

Perspective territoriale

- Le DD s'inscrit dans des pratiques territoriales structurantes à différents niveaux de perception de l'espace (hiérarchie spatiale).
- Ces niveaux doivent ainsi être articulés les uns aux autres dans un mécanisme d'aller-retour du global au local.
- Le principe de subsidiarité: problèmes gérés au plus bas niveau socio spatial possible afin d'assurer une cohésion sociale par un lien de proximité entre gouvernants et gouvernés
- La somme des initiatives de DD local, n'aboutit pas nécessairement à un DD global

1.3. Modes de définition du DD

Perspective territoriale

L'accès aux données sur le territoire

- Développer le marché de l'utilisation des données plutôt que celui de la vente des données
- Importance de la validation des données (confiance, transparence) par un organisme responsable reconnu (rôle de l'état??, organisme régional, ex.: L'ATINO)

1.3. Modes de définition du DD

Les indicateurs de DD

- Ils impliquent que des critères soient définis, et reflètent partiellement l'évolution de ceux-ci
- Grande diversité de listes
- Reflètent évolution sur le moyen terme
- Pas de liens évidents avec évaluation de politiques
- Affiner indicateurs à différents niveaux : moyens, résultats, PET, DPSIR...

1.3. Modes de définition du DD

Principes généraux

- **Principe Pollueur Payeur**
- **Principe Usager Payeur**
- **Principe de Subsidiarité**
- **Principe de Précaution**
- **Principe de Prévention**
- **Principe de Participation**
- **Principe de Décision intégrée et éclairée**
- **Principes d'équité intra et inter générationnelles**

1.4 Le développement durable

Vision et valeurs

- **Une nouvelle vision**

- Qui tient compte des leçons des échecs passés, en amélioration continue et apprentissage social
- Reconnaisant les multiples dimensions du développement et tentant de les intégrer

- **Fondée sur des valeurs**

Ancrage dans la culture, la société, l'histoire, le territoire etc.: universelles? Lesquelles?

- D'équité intra et intergénérationnelle
- De démocratie participative
- De co-évolution des systèmes naturels et humains

1.5 Le développement durable

Question d'échelles

SPATIALE:	Infiniment grand
	Infiniment petit
TEMPORELLE:	Milliards d'années
	Infiniment bref
COMPLEXITÉ:	Simple
	Infiniment complexe
SOCIALE:	Individus
	Société
DÉCISIONNELLE	Projet
	Politique

1.6 Le développement durable

Comment?

Approche systémique pour intégrer

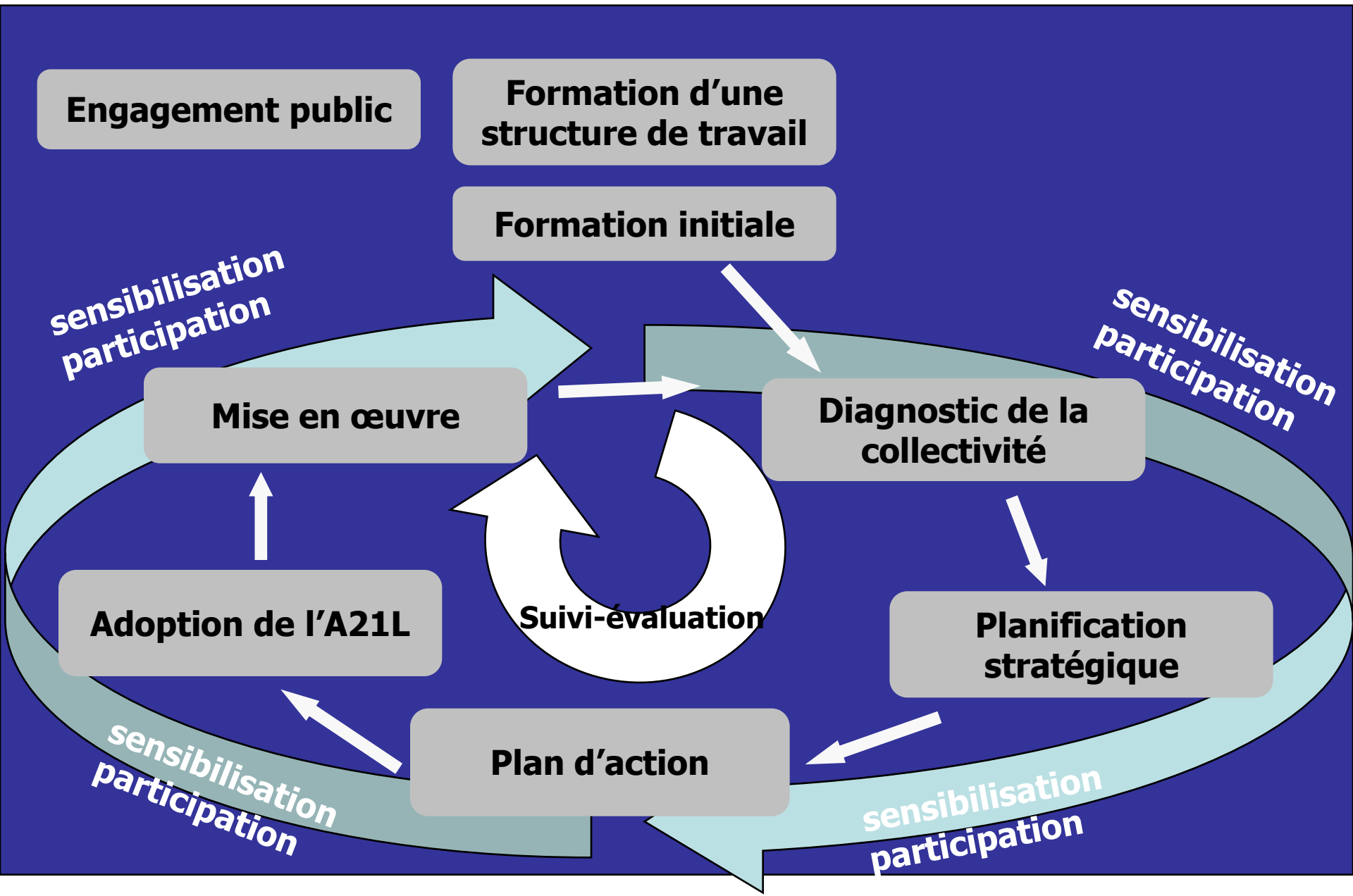
- Définition d'un système
- Identifier les composantes du système
- Identifier les relations entre les composantes
- Représenter le système à l'aide d'un modèle
 - Simplification de la réalité en fonction des besoins, de la qualification et des ressources des utilisateurs

Approche multicritère pour gérer les compromis et aider à la décision

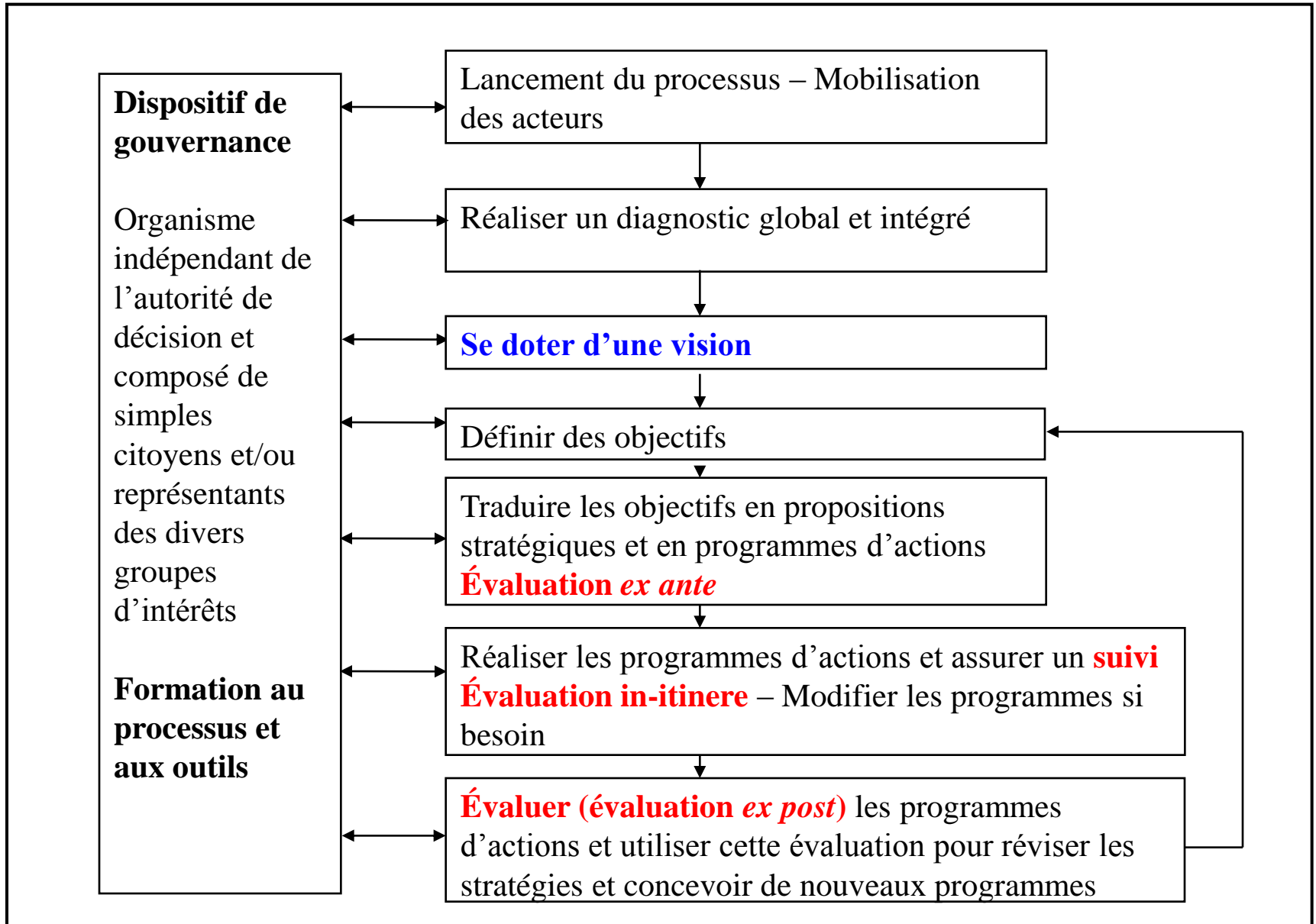
2. Planification, évaluation et développement durable

- Cadre d'une planification stratégique et communicationnelle pour le développement durable
- Place de l'évaluation dans la démarche de planification
- Complémentarité des approches normatives et collaboratives pour l'évaluation

2.1 Processus de planification



2.2 Évaluation et DD






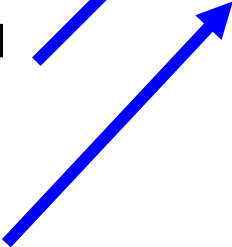
2.2 Évaluation et DD

- Évaluation de la durabilité (également dénommée *sustainability assessment or appraisal*) : contribuer à la prise en compte des aspects associés au développement durable lors de la conception de différents types d'initiatives
- Identifier, prédire et évaluer les incidences potentielles d'une initiative et de ses alternatives sur le développement durable d'une société
- Nature préventive, différence avec l'évaluation de l'atteinte du développement durable

2.2 Évaluation et DD

- Des évaluations de DD ?

Évaluation d'un objet orienté vers le DD

- avec des critères traditionnels  Évaluation traditionnelle
- avec des critères traditionnels structurés selon les 3-6 piliers ou les principes du DD  Évaluation de DD
- avec des critères de DD non structurés ou structurés selon les 3-6 piliers du DD 
- Avec des critères socio-construits de DD 

2.2 Évaluation et DD

- Objets orientés ou non vers le DD

- Trois types d'évaluation de DD

pour les actions, projets, plans, programmes et politiques

- 1) Adéquation avec les principes
et objectifs généraux du DD



Cadres de
référence de
l'évaluation

Éléments
théoriques du
DD

- 2) Contribution au DD d'un territoire



Vision de DD
du dit
territoire

- 3) Progrès d'un territoire vers un DD



2.2 Évaluation et DD

- **Systematique et continue** durant le processus. Besoins d'outils et de processus appropriés impliquant les parties prenantes.
- Permettre des **révisions** potentielles lors de la planification ou de la mise en oeuvre ou éventuellement réorienter le développement.
- Quand elle est **conçue en amont**, elle constitue un bon outil d'apprentissage du DD et une réelle opportunité d'impliquer les parties prenantes.
- Permet de questionner les politiques publiques et les pratiques en regard des **objectifs de durabilité**.

2.2. Évaluation et DD

Atteinte de la durabilité

Le but poursuivi serait de répondre à 5 questions pour les stratégies de DD :

- Comment se porte l'écosystème?
- Comment les gens affectent l'écosystème?
- Comment se portent les gens (incluant les générations actuelles et futures)?
- Est-ce que leur bien-être est équitablement partagé?
- Comment ces questions sont-elles inter reliées?

2.3 A21 locaux

Qu'est- ce qu'un A21 local?

« L'Agenda 21 local est un processus multisectoriel et participatif destiné à atteindre les buts de l'Agenda 21 au niveau local et au moyen de la préparation et de la mise en œuvre d'un plan stratégique d'action sur le long terme plan qui traite des enjeux locaux et prioritaires de développement durable»

ICLEI, 1997

2.3 A21 locaux

Qu'est- ce qu'un A21 local?

- Quelques éléments clés sont :
 - une participation entière de la communauté,
 - une évaluation des conditions actuelles (diagnostic),
 - des cibles à déterminer pour réaliser des objectifs spécifiques
 - et des tâches de contrôle et de compte rendu
- C'est un moyen d'entamer une dynamique, de développer l'implication citoyenne, d'informer, de sensibiliser toute la population, d'organiser des débats et des échanges sur des thèmes précis
- Guide des A21L au Québec:
<http://www.a21l.qc.ca/>

3. LQDD

31. Repères

- 1987: Un nouveau cap environnemental (Lincoln)
- 1988-91 et 1991-94: 1^{er} et 2^{ème} Plans triennaux d'orientation
- 1994: La mission du Ministère inclut le DD (Paradis)
- 1995: Éléments de planification québécoise de DD (Brassard)
- 2004: Plan de DD « Miser sur le DD pour une meilleure qualité de vie » (Mulcair)
- 2005: Consultation publique sur le Plan de DD (Mulcair)
- **2006: Loi Q sur le DD (16 principes) (Bécharde)**
- 2008: Premier rapport du Commissaire au DD dans le rapport du VGQ (Mead)
- 2008: Stratégie gouvernementale de DD 2008-2013 (9 orientations, 29 objectifs) (Beauchamp)
- 2009 (?): Actions et participation publique au DD

3.2 Consultation publique de 2005

- 5 composantes
 - une législation sur le développement durable ;
 - une stratégie de développement durable ;
 - des actions des ministères et organismes ;
 - un processus continu d'évaluation et de reddition de comptes ;
 - la participation du public.

3.3 LQDD de 2006

Les 16 principes de la loi québécoise sur le développement durable

1. santé et qualité de vie;
2. équité et solidarité sociales;
3. protection de l'environnement;
4. efficacité économique;
5. participation et engagement;
6. accès au savoir;
7. subsidiarité;
8. partenariat et coopération intergouvernementale;

3.3 LQDD de 2006

9. prévention;
10. précaution;
11. protection du patrimoine culturel;
12. préservation de la biodiversité;
13. respect de la capacité de support des écosystèmes;
14. production et consommation responsables;
15. pollueur payeur;
16. internalisation des coûts.

3.4 Plan stratégique 2008-2013

Plan de développement durable du Québec

Un **ENCADREMENT** législatif

Loi sur le développement durable

Un **CADRE DE RÉFÉRENCE DE MISE EN ŒUVRE**

Stratégie gouvernementale de développement durable

Vision

Une société où la qualité de vie du citoyen est et demeurera une réalité. Une société responsable, innovatrice et capable d'excellence dans toutes ses réalisations. Une société misant sur l'harmonie entre le dynamisme économique, la qualité de l'environnement et l'équité sociale. Une société inspirée par un État dont le leadership d'animation et d'action la mobilise vers l'atteinte de cette vision.

Enjeux

- Développer la connaissance
- Promouvoir l'action responsable
- Favoriser l'engagement

9 orientations stratégiques et 19 axes d'intervention

29 objectifs

Un **MÉCANISME DE MISE EN ŒUVRE**

Plans d'action des ministères et organismes de l'administration publique

Des **MESURES DE SUIVI**

- Indicateurs de développement durable
- Rapports annuels
- Commissaire au développement durable

3.4 Plan stratégique 2008-2013

Neuf orientations stratégiques pour un développement durable.....	20
Trois orientations stratégiques prioritaires.....	21
Orientation 1 Inform er, sensibiliser, éduquer, innover.....	23
P INFORMATION.....	23
ÉDUCATION ET FORMATION.....	24
RECHERCHE ET INNOVATION.....	24
ACTIVITÉ INCONTOURNABLE.....	25
Orientation 2 Réduire et gérer les risques pour améliorer la santé, la sécurité et l'environnement.....	27
APPROCHE PRÉVENTIVE.....	27
GESTION CONCERTÉE DES RISQUES.....	28
Orientation 3 Produire et consommer de façon responsable.....	29
P ÉCORESPONSABILITÉ DES ACTIVITÉS DE PRODUCTION ET DE CONSOMMATION.....	32
ÉTHIQUE, ÉCOCONDITIONNALITÉ ET RESPONSABILITÉ SOCIALE.....	33
ACTIVITÉ INCONTOURNABLE.....	35
Orientation 4 Accroître l'efficacité économique.....	37
EXTERNALITÉS.....	38
MESURES À INCIDENCE ÉCONOMIQUE ET ÉCOFISCALITÉ.....	38
Orientation 5 Répondre aux changements démographiques.....	39
ÉQUILIBRE DÉMOGRAPHIQUE.....	40
EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.....	41

3.4 Plan stratégique 2008-2013

Orientation 6	Aménager et développer le territoire de façon durable et intégrée	43
P	GESTION INTÉGRÉE DU TERRITOIRE.....	45
	AMÉLIORATION DES ÉTABLISSEMENTS HUMAINS.....	46
	ACTIVITÉ INCONTOURNABLE.....	48
Orientation 7	Sauvegarder et partager le patrimoine collectif	49
	GESTION DU PATRIMOINE COLLECTIF.....	49
	COOPÉRATION.....	50
Orientation 8	Favoriser la participation à la vie collective	53
	ACTION COMMUNAUTAIRE.....	53
	VIE DÉMOCRATIQUE.....	54
Orientation 9	Prévenir et réduire les inégalités sociales et économiques	55
	ÉQUITÉ.....	56
	INTÉGRATION SOCIALE.....	56

3.4 Plan stratégique 2008-2013

- Ministre Beauchamp: Bientôt, d'autres étapes permettront à la société québécoise de compléter son appropriation de la démarche de développement durable. Entre autres, au plus tard le 31 mars 2009, tous les ministères, organismes et entreprises de l'État auront identifié les objectifs de la stratégie qu'ils entendent poursuivre pour contribuer à sa mise en oeuvre, ainsi que les activités ou les interventions qu'ils prévoient réaliser. Ils l'auront fait sous la forme de **plans d'action**.
- Puis, le Québec devra se donner, à la suite d'une nouvelle consultation publique, une première série d'**indicateurs** qui lui permettra de suivre avec diligence les progrès qu'il aura réalisés.